

ACTION URGENTE

PARAGUAY. UN ARTISTE QUEER ACCEPTE UN ACCORD POUR ÉVITER LA PRISON

Bruno Almada Comas, un jeune artiste queer, risquait une peine de prison après avoir été inculpé d'« actes d'exhibitionnisme » en raison d'une performance dans laquelle il dénonçait la violence et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI au Paraguay. Il vient d'accepter un accord prévoyant la suspension conditionnelle de la procédure pénale. S'il remplit les conditions imposées, l'affaire sera close.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Le 19 décembre, lors de l'audience préliminaire dans cette affaire, Bruno Almada Comas a accepté l'accord proposé par le bureau du procureur général, concernant la suspension de la procédure pénale engagée pour « actes d'exhibitionnisme ». Au titre des conditions imposées, Bruno Almada Comas doit donner du lait à une institution de familles d'accueil tous les mois, signer un registre tous les deux mois et informer les autorités s'il décide de se rendre à l'étranger, et ce pendant un an.

S'il se conforme à toutes les mesures imposées pendant une année, la procédure pénale sera définitivement close. Bien que Bruno Almada Comas estime que sa performance n'est pas un crime, il a accepté cet accord afin d'éviter d'encourir une peine d'un an de prison.

Amnesty International continuera de suivre sa situation.

NOM ET PRONOM ASSOCIÉ : Bruno Almada Comas (il)

CECI EST LA PREMIÈRE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 110/18

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr45/9572/2018/fr/>
<https://www.amnesty.org/en/documents/amr37/3776/2016/en/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

